

Conformément aux dispositions de l'art R.151-4 du code de l'urbanisme, le PLU fera l'objet d'une analyse des résultats de son application au bout de neuf ans.

Article R.151-4 : « Le rapport de présentation identifie les indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévue à l'article L. 153-29.»

Article L.153-27 :

« Neuf ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports. L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan. »

| Objectifs énoncés dans le PADD | Indicateur(s) de suivi |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maîtriser la croissance démographique pour préserver Les équilibres communaux. | Evolution de la population |
| | Typologie des logements construits |
| | Consommation foncière de l'habitat |
| Renforcer le coeur du village et répondre aux besoins en matière d'équipements publics | Etat d'avancement du projet d'espace central devant la mairie, de requalification de l'ancienne scierie et de la rue principale. |
| | Etat d'avancement du projet de nouvelle salle polyvalente |
| Développer les déplacements alternatifs | Etat d'avancement de la réflexion sur les cheminements piétons entre le pôle de développement du sud de la commune et le centre village. |
| | Etat d'avancement du projet de réouverture de la gare ferroviaire |
| Préserver l'ensemble du patrimoine naturel et bâti | Bilan des restaurations des bâtiments anciens |
| | Consommation de la surface naturelle |
| Pérenniser le développement agricole | Bilan de l'activité agricole |
| | Bilan de la consommation de terres agricoles |
| Favoriser l'implantation d'activités économiques et commerciales compatibles avec le caractère du village. | Bilan du développement de l'activité économique : installation de nouveaux commerces et de nouvelles activités (nombre, type et localisation). |

